

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RUISSEAU EXTAIL

Départements des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de URRUGNE (64122)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Au niveau du dernier seuil naturel sur la partie aval</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ruisseau non mentionné sur Scan Littoral, repéré en se basant sur le lieu-dit mentionné « Eztail » sur le Scan 25 IGN et « Etxailberri » sur le Scan Littoral (?). Le dernier seuil naturel sur la partie aval ne peut être identifié à partir de l'Ortho Littorale mais se situe sûrement à proximité de la limite proposée (zone d'incertitude de 25 mètres maximum). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

